



# TAAL TARANG - INDIAN ARTS ACADEMY

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

2020 - 2021

PHOTO

	Niveau 1 Découverte	Niveau 2 Avancé
<b>Kathak</b>		
<b>Tabla</b>		

PRÉNOM : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ (JJ/MM/AAAA)

PROFESSION : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

E-MAIL : \_\_\_\_\_

TEL. FIXE : \_\_\_\_\_ TEL. PORTABLE : \_\_\_\_\_

### Personne à prévenir en cas d'urgence

En cas d'accident, l'association peut, si vous le souhaitez, prévenir la personne de votre choix.

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Lien avec la personne (ex : conjoint) : \_\_\_\_\_

### ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSOCIATION

Je déclare avoir lu, compris et accepté le règlement intérieur de Taal Tarang – Indian Arts Academy, adhérer à la charte pour le respect des droits d'auteurs et la propriété intellectuelle des œuvres chorégraphiques et des compositions musicale de Mme Maitryee Mahatma et de M Nabankur Bhattacharysa et autorise l'association Taal Tarang – Indian Arts Academy à utiliser les photos et vidéos prises dans le cadre de l'activité des cours et d'événements sur tout support de communication.

Fait le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20 \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature :

ASSOCIATION TAAL TARANG – Indian Arts Academy

Cité des Associations – BAL 426 - 93 la Canebière - 13001 Marseille

Site: [www.taaltarang.com](http://www.taaltarang.com) E.Mail: [asso.taal.tarang@gmail.com](mailto:asso.taal.tarang@gmail.com)

## COMMENT RÉGLER SES COURS ?

Le règlement est dû dès le début des cours, ou, pour les débutants qui souhaitent participer à un cours d'essai, dès le second cours. Vous avez la possibilité de régler en une seule fois en espèces ou par chèque, ou en plusieurs fois (de 1 à 3 fois pour une arrivée en septembre) par chèque à l'ordre de Taal Tarang – Indian Arts Academy (retrait d'un chèque par mois en fin de mois).

Montant à Régler	
Tarif du cours :	_____ €
Adhésion :	10.00 €
Montant Total :	_____ €

Espèces	<input type="checkbox"/>	_____ €
Chèques	<input type="checkbox"/>	_____ €      _____ €      _____ €

*Cadre réservé à Taal Tarang – Indian Arts Academy*

## REMARQUE IMPORTANTE

Une inscription au cours est un engagement pour l'année scolaire concernée. Toutefois, un remboursement pourra exceptionnellement être effectué pour raison de santé (sur justificatif médical) avant le 30/11/2018. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt des cours, quel que soit le motif.

## POUR MIEUX VOUS CONNAÎTRE

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de notre association et sommes très heureux de vous y accueillir !

Que vous ayez de l'expérience ou non, si vous ou l'un de vos proches souhaitez apporter une aide ponctuelle à ses bénévoles, dans des domaines variés : informatique, juridique, administratif, son et lumières, décors, communication, photo ou vidéo, ou simplement logistique lors de manifestations (accueil du public, courses, distribution de nourriture ou boissons, coiffure, maquillage...), dites-nous dans quels types d'activités vous souhaiteriez être intégré(e) et formé(e), dans ou hors de cette liste.

Mes domaines d'envie ou de compétence : .....

(ou entourez-le(s) dans l'énumération ci-dessus)

***Merci de votre coopération !***

**Pages 1 et 2 à rendre remplies et signées accompagnées du règlement et d'une photo (sauf si photo fournie l'année précédente)**

**AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTÉ**



# TAAL TARANG - INDIAN ARTS ACADEMY

TARIFS : COURS DE MUSIQUE / DANSE INDIENNE 2020-2021

Intervenant : Maitryee Mahatma

Cursus	Niveau	Durée des Cours	Tarifs Annuel	Sept-Dec	Janv-Mars	Avril-Juin
Kathak	Niveau 1 Découverte	1h30	350.00 €	140.00 €	100.00 €	110.00 €
	Niveau 2 Avancé	2h30	437.50 €	175.00 €	125.00 €	137.50 €

Adresse : Centre Dugommier, 12 Boulevard Dugommier, 13001 - Marseille

Intervenant : Nabankur Bhattacharya

Cursus	Niveau	Durée des Cours	Tarifs Annuel	Sept-Dec	Janv-Mars	Avril-Juin
Tabla	Cours	1h30	400.00 €	160.00 €	120.00 €	120.00 €
	Cours Particulier	1h30	25.00 € le cours			

Adresse : Ecole de Yoga Nadanta, 330 Avenue des Siffleuses, 13090 - Aix-en-Provence  
Concernant les cours particuliers prendre contact avec Nabankur Bhattacharya : 07 60 74 91 77

TARIFS : STAGES DE MUSIQUE / DANSE INDIENNE 2020-2021

Cursus	Niveau	Horaires : Samedi & Dimanche	Tarifs
Kathak	Tous Niveaux	11h00 – 13h00 & 14h30 - 16h30	80.00 €
Tabla	Tous Niveaux	11h00 – 13h00 & 14h30 - 16h30	80.00 €
Sitar	Tous Niveaux	11h00 – 13h00 & 14h30 - 16h30	80.00 €
Chant	Tous Niveaux	11h00 – 13h00 & 14h30 - 16h30	80.00 €

Adresse : Cité de la Musique, 4 Rue Bernard du Bois, 13001 - Marseille



# TAAL TARANG - INDIAN ARTS ACADEMY

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ACCÈS

**1.1 – Aptitudes physiques :** les cours sont ouverts à toute personne dont la condition physique le permet. Lors de son inscription et seulement dans certains cas (ex : asthme, problèmes de dos...) la personne devra remettre obligatoirement à l'association Taal Tarang – Indian Arts Academy un certificat médical confirmant son aptitude à pratiquer l'activité choisie. L'association refusera tout dossier incomplet et l'accès au cours en l'absence de certificat médical dans les cas où l'assurance le juge nécessaire.

**1.2 – Âge :** L'entrée aux cours des enfants-adolescents est réservée aux enfants ayant atteint l'âge de **12 ans**, sauf dérogation accordée par le professeur.

**1.3 – Dossier :** Il sera demandé à l'élève de régler ses cours (selon l'activité choisie et son statut) à la rentrée. A défaut de règlement au bout de la deuxième séance, et de dossier incomplet, l'élève ne pourra pas être accepté en cours.

### ARTICLE 2 : DURÉE DU CONTRAT

**2.1 –** Les cours sont fixés selon un calendrier fourni lors de l'inscription. De rares changements de date peuvent avoir lieu. L'information est alors donnée aux élèves par e-mail.

**2.2 –** La non-participation aux cours par l'élève ne pourra en aucun cas donner lieu à un remboursement.

### ARTICLE 3 : PAIEMENT

**3.1 –** Lors de l'inscription, l'élève bénéficie d'une facilité de paiement mais la totalité de son règlement reste due. Si celui-ci est effectué par chèque, il peut être réparti sur cinq chèques pour une inscription en septembre (mais seulement quatre chèques en cas d'inscription en octobre).

**3.2 –** La cotisation est due indépendamment des cours. Elle n'est jamais remboursable.

### ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉ

**4.1 –** La responsabilité de Taal Tarang – Indian Arts Academy ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par toute personne tant au cours des leçons qu'au cours des déplacements. **L'élève doit prévoir une assurance personnelle de responsabilité civile** et vérifier auprès de son assureur que son assurance le couvre bien pendant les activités choisies.

**4.2 –** L'association Taal Tarang – Indian Arts Academy décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

**4.3 –** L'association Taal Tarang – Indian Arts Academy n'est pas responsable de l'oubli d'objets, d'habits dans les lieux de cours, de répétition ou de spectacle. Sachez que nos locaux sont utilisés par d'autres personnes après nos cours.

### ARTICLE 5 : HORAIRES ET JOURS DE COURS

**5.1 – Engagement à respecter le planning prévu :** L'élève, lors de son inscription, choisit, avec l'accord de la professeure, l'activité qui lui convient et a pris connaissance des jours et des heures concernés. Il s'engage à les respecter et à les suivre tout au long du calendrier établi.

**5.2 – Arrivée 10 mn avant :** Il est demandé aux adhérents d'arriver 10 minutes avant l'heure du cours, par respect pour le professeur et le reste du groupe.

**5.3 – Les élèves mineurs doivent être remis en main propre au professeur** en début de cours. Il appartient aux parents de vérifier que le professeur est bien présent.

**5.4 – Les élèves mineurs ne peuvent pas quitter les cours** sans l'autorisation du professeur et, s'ils doivent partir plus tôt, ils devront présenter une autorisation parentale.

**5.5 – La responsabilité de Taal Tarang – Indian Arts Academy et du professeur s'arrête à la fin du cours prévu**, pour les adultes comme pour les enfants. Nous attirons donc l'attention des parents sur la nécessité d'être présents dès la sortie des enfants.

**5.6 – Le rattrapage d'un cours manqué reste possible mais doit demeurer exceptionnel.** Si aucune date en période scolaire ne convient, il peut arriver qu'un cours soit reporté sur une période de congé.



# TAAL TARANG - INDIAN ARTS ACADEMY

**5.7 – Modification des horaires de cours :** Taal Tarang se réserve le droit de modifier les horaires de cours en fonction des nécessités administratives, artistiques, ou autres.

**5.8 – Temps pour communiquer :** Les dix dernières minutes de chaque cours seront consacrées à la transmission d'informations, aux questions d'élèves ou de leurs parents, aux essayages de costumes, à la discussion de projets de spectacle ou autres et à une pause pour le professeur.

**5.9 – Tenue :** Une certaine tenue vestimentaire correcte est exigée, adaptée à la discipline et demandée par le professeur en début d'année. Un pantalon, une chemise longue et une écharpe adaptés à la danse indienne.

**5.10 – Exclusions :** Le professeur, après accord de Taal Tarang – Indian Arts Academy, se réserve le droit de refuser ou d'exclure des élèves pour absences répétées et injustifiées ou mauvais comportement.

## ARTICLE 6 : SPECTACLE

**6.1 – Propriété intellectuelle :** Conformément à l'article concernant la propriété intellectuelle, l'élève s'engage à ne pas reproduire (sauf accord écrit au préalable), en spectacle payant ou gratuit, les chorégraphies et les compositions enseignées dans le cadre de Taal Tarang – Indian Arts Academy ainsi qu'à ne pas mettre de vidéos de chorégraphies (de spectacles, de cours ni de stages) sur Internet ou sur tout autre support de communication. Un photographe professionnel et/ou un cameraman professionnel, accrédités par l'association, seront seuls autorisés à immortaliser nos spectacles. Aucune autre personne ne sera autorisée à filmer. Merci de votre compréhension. Toute reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est interdite. Toute copie (ou adaptation) constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi. Les oeuvres chorégraphiques sont protégées par la loi par la protection des droits d'auteurs du SACD. La contrefaçon et captation en spectacle vivant sont non autorisées.

**6.2 – Participation aux spectacles :** La participation aux spectacles proposés n'est pas obligatoire. Cependant, le professeur doit être averti du choix de chaque élève via un formulaire adapté qui lui sera remis. La participation à un spectacle implique d'assister également aux répétitions prévues et de s'assurer de prévenir dans les plus brefs délais le professeur ou Bindi en cas d'empêchement.

**6.3 – Costume de spectacle :** Le costume du spectacle sera prêté à l'élève en fonction du thème ou du style de la chorégraphie. Une participation aux frais de nettoyage et d'entretien pourra dans certains cas être demandée.

**6.4 – Droit à l'image :** Tout élève participant au spectacle abandonne son droit à l'image. Des extraits de spectacle ainsi que des photos pourront être utilisés pour les supports de communication.

## ARTICLE 8 : RÈGLES À RESPECTER À TAAL TARANG – INDIAN ARTS ACADEMY

**8.1 – Salles et vestiaires :** Les salles et vestiaires devront être laissés propres et débarrassés des effets personnels. Aucune dégradation ne sera tolérée.

**8.2 – Comportement :** En toutes circonstances et dans l'enceinte de Taal Tarang, tout élève doit avoir une présentation et un comportement correcte en acte et en parole. Les manquements aux principes de bonne conduite à l'égard d'un professeur ou de toute personne présente ne seront pas tolérés.

**8.3 – Chewing-gums :** Les chewing-gums sont interdits en cours pour le respect du professeur et des élèves.

**8.4 – Sécurité :** Il est interdit de gêner l'accès des issues de secours et les règles de sécurité doivent être respectées.

**8.5 – Téléphones :** Les téléphones portables devront être éteints dès l'entrée dans les lieux d'activité de l'Association. Merci de votre compréhension.

**8.6 – Fumer :** Il est strictement interdit de fumer dans les locaux.

**8.7 – Traces de cours :** Les prises de vues photos et vidéos sont interdites pendant les cours et les stages, sauf autorisation des intervenants.